



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 février 2020

Objet de la délibération

MODIFICATION DU DISPOSITIF CAF AZUR

Le vingt sept février deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à Pascal LE LIBOUX, Julian PONDAVEN à Franck LE GOURRIÉREC, Frédéric TOUSSAINT à Yves GUYOT, Jacques KERZERHO à Alain HASCOET, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN

Absent(s) :

Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur LE CORFF Jean-François** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

N° 2020.02.033

MODIFICATION DU DISPOSITIF CAF AZUR

Rapporteur : Marie-Françoise CÉREZ

Dans un courrier récent, la CAF informait les gestionnaires d’accueils de loisirs d’une évolution dans leur dispositif CAF AZUR relatif aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

Jusqu’au 31 décembre 2019, les familles, dont le quotient familial était inférieur ou égal à 600 €, bénéficiaient d’une aide CAF Azur d’un montant de 2€ par demi-journée et 4€ par journée d’ALSH pour les vacances scolaires.

Cette aide était directement déduite par la Ville sur la facture adressée aux familles. La Ville était remboursée de cette déduction par la CAF sur justificatifs.

Ce CAF Azur est désormais supprimé.

Nos tarifs pour l’année scolaire 2019-2020, votés en mai 2019, n’intègrent pas la modification de ce dispositif. Les familles impactées sont celles aux revenus modestes correspondant aux 3 premières tranches de notre grille tarifaire.

Comme le préconise la CAF, il n’est pas judicieux de faire supporter l’augmentation à ces familles. La Ville pourrait prendre à sa charge ce manque à gagner dû à la disparition des CAF Azur (de l’ordre de 7.200,00 € en 2019), sachant qu’une aide transitoire peut être demandée à la CAF pour l’atténuer voire le supprimer pour l’année 2020.

Par ailleurs, dans le prolongement du dispositif CAF Azur, **le CCAS d’Hennebont** apportait une aide financière pour les ALSH du mercredi selon les mêmes critères. Cela représentait un montant d’aide du CCAS vers les familles de 700,00 € pour l’année 2019.

En complément de l’évolution mise en place pour les ALSH des vacances scolaires, il conviendrait de modifier également la grille tarifaire des mercredis.

Grille tarifaire 2019-2020 VACANCES SCOLAIRES				
Quotients familiaux	ALSH vacances journée		ALSH vacances 1/2 journée sans repas	
	Tarifs Actuels validés	Tarifs Modifiés proposés	Tarifs Actuels validés	Tarifs Modifiés proposés
0 à 367,00 €	6,31 €	2,31 €	2,89 €	0,89 €
de 367,01 à 469,00 €	7,38 €	3,38 €	3,16 €	1,16 €
de 469,01 à 600,00 €	8,41 €	4,41 €	3,42 €	1,42 €
de 600,01 à 810,00 €	10,00 €	10,00 €	3,82 €	3,82 €
de 810,01 à 1 063,00 €	12,08 €	12,08 €	4,33 €	4,33 €
de 1 063,01 à 1 440,00 €	14,20 €	14,20 €	4,86 €	4,86 €
plus de 1 440,00 €	15,78 €	15,78 €	5,26 €	5,26 €
Extérieurs	31,53 €	31,53 €	12,88 €	12,88 €

Grille tarifaire 2019-2020 MERCREDIS						
Quotients familiaux	ALSH mercredi journée		ALSH mercredi 1/2 journée sans repas		ALSH mercredi 1/2 journée avec repas	
	Tarifs Actuels validés	Tarifs Modifiés proposés	Tarifs Actuels validés	Tarifs Modifiés proposés	Tarifs Actuels validés	Tarifs Modifiés proposés
0 à 367,00 €	6,31 €	2,31 €	2,89 €	0,89 €	3,42 €	1,42 €
de 367,01 à 469,00 €	7,38 €	3,38 €	3,16 €	1,16 €	4,22 €	2,22 €
de 469,01 à 600,00 €	8,41 €	4,41 €	3,42 €	1,42 €	4,99 €	2,99 €
de 600,01 à 810,00 €	10,00 €	10,00 €	3,82 €	3,82 €	6,18 €	6,18 €
de 810,01 à 1 063,00 €	12,08 €	12,08 €	4,33 €	4,33 €	7,75 €	7,75 €
de 1 063,01 à 1 440,00 €	14,20 €	14,20 €	4,86 €	4,86 €	9,34 €	9,34 €
plus de 1 440,00 €	15,78 €	15,78 €	5,26 €	5,26 €	10,52 €	10,52 €
Extérieurs	31,53 €	31,53 €	12,88 €	12,88 €	18,65 €	18,65 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Bureau Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie de la Cité et des Solidarités en date du 11 février 2020,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la prise en charge par la Ville de l'équivalent des CAF Azur versés par la CAF pour l'année 2020 afin de ne pas faire supporter aux familles concernées une augmentation des tarifs
- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la demande d'aide transitoire à la CAF pour atténuer la participation supplémentaire supportée par la Ville

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU